# Directives et déroulement pour événements et projets ayant un impact public

## 1. Principe

Selon nos statuts (§ 3, points a et b), l'ASF encourage la diffusion et le développement de la méthode Feldenkrais ainsi que les contacts entre les enseignant(e)s Feldenkrais.
En conséquence, les événements ayant un impact public organisés et effectués par nos membres sont soutenus dans le cadre du budget mis à disposition.

Tous les moyens publicitaires qui sont à la disposition de l'association (affiches, vidéos, photos, roll-ups, flyers etc.) peuvent être empruntés ou procurés gratuitement, pour autant qu'ils ne servent pas à la publicité personnelle.

Au besoin, le comité apporte soutien et conseil.

Deux fois par an, le comité organise un concours pour des projets d'événements ayant un impact public. Après réception des demandes à la date de clôture en question, des projets à promouvoir seront sélectionnés. Le comité décide du nombre de projets soutenus ainsi que du montant de soutien dans le cadre du montant approuvé par l'AM.

## 2. Critères fondamentaux pour le soutien financier d'événements/projets publics

a. La direction du projet est membre de l'ASF ; s'il s'agit d'un groupe, au moins 80 pour cent des participants doivent être membres de l'association.

b. Les manifestations doivent servir à la diffusion et au développement de la méthode Feldenkrais. (La promotion et la publicité pour des activités personnelles sont certes permises, mais doivent être clairement séparées.)

c. Le groupement de plusieurs personnes est souhaité ; toutefois, les actions individuelles sont possibles. Si plusieurs membres collaborent, une direction de projet est nommée. Cette dernière est responsable de la remise de la demande, de la communication avec le comité de l'ASF ainsi que de la facturation et de la distribution du montant de soutien alloué.

d. Sont particulièrement bienvenues les demandes qui permettent de faire connaître la méthode dans un contexte jusqu'à présent peu exploité ou qui ont lieu dans des régions où le Feldenkrais est encore peu connu.

e. Le comité de l'ASF peut subordonner le montant alloué à des conditions et, le cas échéant, il peut réduire ou augmenter le montant soumis.

f. La mesure pour la distribution des moyens à disposition est la résonance prévue d'un événement dans le public et la presse.

**3. Approche pratique/déroulement**

a. Les dates limites pour la remise des demandes sont le 31 mars et le 30 septembre. Les demandes peuvent être remises à tout moment ; le comité les traitera après la date limite la plus proche.

b. Le comité décidera sur l'attribution des subventions dans les deux semaines suivant la date limite en question.

c. La demande doit être remise par le biais du formulaire mis à disposition de l'ASF et doit contenir les points suivants :

- Direction du projet et personne de contact
- Autres personnes impliquées
- Bref descriptif
- Activités prévues (lieu, date, durée, public attendu)
- Brève explication pourquoi l'événement/le projet a un impact public et en quoi il sert à la diffusion de la méthode Feldenkrais
- Budget : listing de toutes les dépenses (flyers, affiches, annonces, loyers etc.) et recettes prévues ; listing approximatif des heures de travail à effectuer
- Montant de soutien souhaité. Ce dernier doit être proportionnel à l'impact public et à l'investissement personnel et matériel.

d. Tous les documents imprimés, publications et communiqués de presse doivent être munis de la mention suivante : « Avec l'aimable soutien de l'ASF Association Suisse Feldenkrais » ainsi que du logo de l'ASF. Ils ne peuvent être imprimés qu'avec l'autorisation du comité.

e. Après l'événement, un bref compte-rendu sera envoyé à l'ASF, qui pourra aussi être publié dans la newsletter, ainsi que la facture pour le montant de soutien alloué.

*Selon les réunions du comité 2018 / (remplace les directives de 2017)*